

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE****DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**

Nombre Membres
En exercice : 23
<b>Présents :</b>
<b>13 Titulaires</b>
<b>1 Suppléant</b>
<b>Pouvoirs :</b>
<b>2</b>
<b>Votants :</b>
<b>16 Pour</b>
<b>0 Contre</b>
<b>0 Abstention</b>

Date de la convocation :  
9 décembre 2025

**Délibération n°**  
**2025.12.53**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A MONISTROL/LOIRE

Séance du 17 DECEMBRE 2025

**L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept décembre**

A 10h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

**Présents :** Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Denise MAISONNEUVE (suppléante), Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Denis THOUAMY, Michel CHAPUIS, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**  
Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUAMY.  
Philippe JOUJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

**Absents :** Yves BRAYE, André DEFAY, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Joël DESSALCES, Didier DANTONY, Laurent DUPLOMB, Roland LONJON.

### RENCONTRE SUR LES ABORDS DE LA PEPINIÈRE

La décharge de la Pépinière a été exploitée de 1965 jusqu'en avril 1992 et a fait l'objet d'une réhabilitation par la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay en 2014 lors du contournement de la RN88. Depuis juin 2022, le SYMPTTOM a la charge de sa gestion et de son suivi suite au transfert de la compétence traitement des déchets ménagers.

Il a été constaté cet été que le vallon du cours d'eau en dessous de la Pépinière est parsemé de déchets jusqu'à la Loire sur environ 600 mètres.

L'intégrité des travaux de réhabilitation effectués en 2014 n'est pas atteinte. Il n'y a pas d'effondrement ou de glissement du dôme.

Il semble y avoir 2 types de déchets :

- Des encombrants liés à des dépôts sauvages à partir du chemin qui serpente en aplomb du vallon ou de la D54.

- Des anciens déchets type ménagers principalement des plastiques ou type industriels (semelles de chaussures) qui se retrouvent tout au long du cours d'eau pris parfois dans les rochers avec une zone d'accumulation en dessous de la cascade (à 50 m en amont de la route qui va à Coubon). Ces déchets sont là depuis longtemps car des arbres d'un certain âge se sont développés sur ces zones.

L'origine de ces déchets pourrait être :

- le dépôt sauvage.
- lors de l'exploitation de la décharge de Cussac (à la place du bassin d'eau externe actuel), les déchets ont été emportés dans le vallon.
- lors de l'exploitation de la Pépinière, dans les années quatre-vingt, certains déchets ont été poussés de la falaise (avec autorisation de la DREAL) et se sont accumulés en contrebas, ils ressurgissent au fil du temps parfois malgré la couverture végétale boisée. Certains déchets (bouteilles, aérosols, ...) sont visibles au Nord du Vallon (sur les terrains appartenant à la commune du Puy). Avec les intempéries, il est possible qu'une petite partie se retrouve par la suite dans le vallon.

Ces déchets semblent anciens voir très anciens.

Une rencontre entre les différentes collectivités concernées (Communes, Agglo, SYMPTTOM) en présence de représentants de la DREAL et de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture s'est déroulée le 03/12/25 à Coubon.

Les conclusions sont les suivantes :

- Constat partagé sur la présence de ces déchets d'origine ancienne voir très ancienne.
- Pas de défaillance du site ICPE et de sa réhabilitation : bien gérée par l'Agglo puis par le SYMPTTOM.
- 2 zones impactées distinctes : le vallon et les déchets poussés de la falaise.
- Impossibilité de reprendre les déchets poussés de la falaise (impact plus négatif que de les laisser en place).
- Volonté commune d'intervention sans étude préalable.
- Demande du SYMPTTOM de participations financières de toutes les collectivités (le SYMPTTOM ne se sentant pas responsable mais solidaire ne veut pas assumer seul ces dépenses).
- Mme la Sous-Préfète va se renseigner pour des aides de l'Etat (ADEME, ...).
- Pour la DREAL, cette problématique devrait être réglée par le pouvoir de police des Maires concernés.
- Le SYMPTTOM va demander des devis pour le nettoyage du vallon et éventuellement pour la reprise d'un stock limité de déchets vers la cascade. Demande rapide afin d'en informer les collectivités avant le vote du budget.
- Renforcement de la part des communes de la signalétique (interdiction dépôts sauvages), mise en place de barrières physiques, clôture éventuelle des terrains de la ville du Puy-en-Velay.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **CHARGE à l'unanimité** le Président de réaliser des devis pour effectuer le nettoyage des déchets du vallon ou tout autre action nécessaire et de négocier avec les différents intervenants pour un financement partagé.

- **AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM**

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**

**Le Président**

**SYMPTTOM**

26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
04 71 75 57 57

**Jean-Paul LYONNET**

